



## COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2020

-----  
Affiché le 18 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le mercredi seize décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Jean Lurçat – Avenue de Bonnevaux – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Fouad EL M'KHANTER, Mme Elisabeth DELAGE, Mme Françoise PYBOT, M. Gilles BAYART, M. Gérard HEBERT, Mme Sana AABIBOU, M. Jean-Michel JOSSO, Mme Virginie TARTARIN, M. Mehdi MEJERI, M. Joël NOLLEAU, M. Mostefa GHENAÏM, Mme Nathalie PABOUDJIAN, M. Dramane KEITA, M. Patrick JULISSON, Mme Kadiatou LY, M. Franck COENNE, Mme Sabah AÏD, M. Joseph ZOGBA, Mme Fatos KEBELI, Mme Paola LEROY, M. Mathieu HILLAIRES, Mme Aline GARNIER, Mme Camille BINET-DÉZERT, M. Jacques CORBEL, Mme Clotilde DOUARD, Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Gilbert DALLERAC représenté par Mme Françoise PYBOT, Mme Claude MASURE représentée par M. Franck COENNE, Mme Emmanuelle ROYERE représentée par Mme Sabah AID, M. Olivier SIGMAN représenté par Mme Nathalie PABOUDJIAN, M. Tarik MEZIANE représenté par Mme Clotilde DOUARD.

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Maïram SY, M. Maxime MARCELIN.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme Nathalie PABOUDJIAN.

Il est procédé à la lecture de quatre questions orales par Mmes Aline GARNIER, Camille BINET-DEZERT, MM. Mathieu HILLAIRES et Jacques CORBEL.

Mme Marie-Claude GIRARDEAU apporte les réponses aux questions orales, qui n'ont pas donné lieu à débat, conformément au règlement intérieur du Conseil municipal.

Le Conseil municipal décide de reporter l'approbation du procès-verbal n°45 de la séance du Conseil municipal du 14 octobre 2020, au prochain Conseil municipal.

### ***Arrivée de Mme Mairam SY.***

#### **1. Règlement intérieur du Conseil municipal - Rapporteur Marie-Claude GIRARDEAU.**

Le Conseil municipal, par 27 voix pour et 7 voix contre (Mmes GARNIER, BINET-DEZERT, DOUARD, TRAN QUOC HUNG, MM. HILLAIRES, CORBEL, MEZIANE), adopte le règlement intérieur du Conseil municipal.

#### **2. Convention relative à l'organisation de l'agence postale communale Saint-Martin - Rapporteur Françoise PYBOT.**

Le Conseil municipal, par 29 voix pour et 4 voix contre (Mmes GARNIER, BINET-DEZERT, MM. HILLAIRES, CORBEL), Mme Sana AABIBOU ne participant pas au vote, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec La Poste, relative à l'organisation de l'agence postale communale de Saint-Martin.

### **3. Exception au repos dominical pour les commerces de détail – année 2021 - Rapporteur Mehdi MEJERI.**

Le Conseil municipal, par 30 voix pour et 4 voix contre (Mmes GARNIER, BINET-DEZERT, MM. HILLAIRE, CORBEL), prend acte de l'avis favorable de la CAESE rendu lors du Conseil communautaire du 14/12/2020, émet un avis favorable au principe d'ouverture de 12 dimanches maximum par branche de commerce, pour 2021, aux dates proposées ci-dessous, dans le respect des contreparties obligatoires offertes aux salariés :

- « Hypermarché » : les dimanches 10 janvier, 28 février, 4 avril, 25 avril, 16 mai, 29 août, 5 septembre, 28 novembre, 5 - 12 - 19 et 26 décembre 2021,
- « Habillement » : les dimanches 10 - 17 - 24 et 31 janvier, 27 juin, 4 - 11 et 18 juillet, 5 - 12 - 19 et 26 décembre 2021,
- « Equipement de la maison » : les dimanches 10 janvier, 27 juin, 5 septembre, 31 octobre, 7 - 14 - 21 et 28 novembre, 5 - 12 - 19 et 26 décembre 2021,
- « Parfumerie/Cosmétique » : les dimanches 30 mai, 5 - 12 et 19 décembre 2021,
- « Jeux et jouets » : les dimanches 5 - 12 et 19 décembre 2021,
- « Animalerie » : les dimanches 10 et 17 janvier, 27 juin, 4 et 11 juillet, 29 août, 5 septembre, 28 novembre, 5 - 12 - 19 et 26 décembre 2021,
- « Automobile » : les dimanches 17 janvier, 14 et 21 mars, 13 et 20 juin, 12 et 19 septembre, 17 et 24 octobre, 14 et 21 novembre, 12 décembre 2021,
- « Articles de sport » : les dimanches 3 et 10 janvier, 28 février, 7 mars, 27 juin, 4 juillet, 29 août, 5 septembre, 28 novembre, 5, 12 et 19 décembre 2021.

### **4. Création d'un comité consultatif du commerce - Rapporteur Mehdi MEJERI.**

Le Conseil municipal, par 27 voix pour et 7 voix contre (Mmes GARNIER, BINET-DEZERT, DOUARD, TRAN QUOC HUNG, MM. HILLAIRE, CORBEL, MEZIANE), crée un comité consultatif du commerce pour la durée du présent mandat, précise que son Président sera Monsieur le Maire, fixe la composition du Comité Consultatif du Commerce de la manière suivante :

- Le Maire
- Deux élus du Conseil municipal,
- Un Conseiller régional,
- Un membre élu de la CAESE,
- Un représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat,
- Un représentant de la Chambre de Commerce et de l'industrie,
- Un représentant d'une association du centre-ville,
- Des commerçants et artisans d'Etampes,
- Un producteur ou une AMAP,
- Toute autre personne qualifiée sollicitée à titre consultatif par le Maire

et précise que ce comité consultatif pourra être consulté, à l'initiative de Monsieur le Maire, sur tout projet communal impactant les commerces et les artisans.

### **5. Création d'un comité consultatif des cultes - Rapporteur Marie-Claude GIRARDEAU.**

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 voix contre (Mmes GARNIER, BINET-DEZERT, DOUARD, TRAN QUOC HUNG, MM. HILLAIRE, CORBEL, MEZIANE) et 1 abstention (Mme SY), décide de créer un comité consultatif des cultes pour la durée du présent mandat, fixe sa composition à :

- cinq représentants de la Collectivité dont le Maire est Président de droit
- un représentant par culte présent sur le territoire de la Ville d'Etampes.

et précise que ce comité pourra être consulté, à l'initiative de Monsieur le Maire, sur tout projet communal le concernant.

***Arrivée de M. Maxime MARCELIN.***

### **6. Extension du soutien financier aux résidents Etampois pour l'achat d'équipements suite à l'acquisition d'un vélo classique – Rapporteur Joël NOLLEAU.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, étend le soutien financier accordé à tout résident Etampois, sous réserve de remplir les conditions définies par convention, et correspondant au montant total de la facture présentée certifiée acquittée pour un montant maximal de 100 € pour l'achat

d'équipements suite à l'acquisition d'un vélo classique de taille adulte (26 pouces et plus), à compter du 1er janvier 2021, dit qu'un bilan financier sera élaboré au 31 décembre 2021 pour décider ensuite d'une éventuelle reconduction de l'aide au dispositif, autorise Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que tous les documents y afférents et à les exécuter, dit que les crédits sont inscrits au Budget Principal de la Ville dans la limite d'une enveloppe budgétaire globale de 10 000 € destinés aux aides financières des équipements pour l'acquisition des vélos électriques et vélos classiques, attribués pour l'année 2021, selon les critères d'acceptation des dossiers, au fur et à mesure de la présentation des demandes et jusqu'à épuisement de cette enveloppe.

**7. Protocole d'accord avec les organismes de séjours AVL F et EVASION 78 pour la prise en charge partielle des dépenses liées à l'organisation des séjours scolaires - Rapporteur Gilles BAYART.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide les indemnités allouées aux organismes de séjours AVL F et Evasion 78 au titre de la participation à l'effort collectif comme précisées sur les protocoles présentés et autorise M. le Maire à signer les protocoles d'accord avec les organismes de séjours AVL F et Evasion 78, et tous les documents y afférents.

**8. Avenant n° 2 à la convention partenariale du réseau de bus Etampois - Rapporteur Gérard HEBERT.**

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 5 voix contre (Mmes GARNIER, BINET-DEZERT, MM. HILLAIRE, CORBEL, MARCELIN) et 3 abstentions (Mmes DOUARD, TRAN QUOC HUNG, M. MEZIANE), approuve l'avenant n° 2 à la convention partenariale pour le Réseau Etampois présenté, ainsi que l'ensemble de ses annexes, et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant et tous les actes y afférents.

**9. Renouvellement de la convention Comutitres pour l'exploitation du Pass Local - Rapporteur Gérard HEBERT.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention avec GIE Comutitres pour la gestion et le financement du Pass Local, ainsi que l'ensemble de ses annexes, et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les actes y afférents.

**10. Prorogation de la promesse de vente – Cession des parcelles BM 41, 42, 43 et 44 - 19 rue Reverseleux - Rapporteur Gérard HEBERT.**

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 5 voix contre (Mme GARNIER, BINET-DEZERT, MM. HILLAIRE, CORBEL, MARCELIN) et 3 abstentions (Mmes DOUARD, TRAN QUOC HUNG, M. MEZIANE), approuve la signature d'un avenant prorogeant la promesse de vente au profit du groupe PICHET jusqu'au 30 septembre 2021 et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant et les actes y afférents.

**11. Désaffectation, déclassement du domaine public communal et cession de la parcelle cadastrée AK 39 et d'un terrain de 5 314 m<sup>2</sup> issu de la parcelle AK 41 – Rapporteur Gérard HEBERT.**

Le Conseil municipal, par 27 voix pour et 8 abstentions (Mmes GARNIER, BINET-DEZERT, DOUARD, TRAN QUOC HUNG, MM. HILLAIRE, CORBEL, MARCELIN, MEZIANE), prononce la désaffectation et le déclassement par anticipation des parcelles AK 39 et AK 41, dit que la désaffectation devra être effective au jour de la signature de l'acte authentique, approuve la cession de la parcelle AK 39 et de l'emprise de 5 314 m<sup>2</sup> sur la parcelle AK 41 au profit du groupe FHIMA, pour héberger le programme de la Croix-Rouge Française, au prix de 818 000 €, dit que tous les frais afférents aux travaux de passage des réseaux sous les 4 mètres d'accès voirie et le déplacement de la borne à incendie (récemment installée) seront à la charge de l'acquéreur, dit que les frais de notaires et de géomètre de la cession sont à la charge de l'acquéreur, et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tous les actes y afférents.

**12. Création d'un poste Adulte-relais au service politique de la ville et signature de la convention adulte-relais entre l'Etat et la Ville d'Etampes - Rapporteur Fouad EL M'KHANTER.**

Le Conseil municipal, par 27 voix pour et 8 abstentions (Mmes GARNIER, BINET-DEZERT, DOUARD, TRAN QUOC HUNG, MM. HILLAIRE, CORBEL, MARCELIN, MEZIANE), approuve la création du poste de médiateur familles, à temps complet, dans le cadre du dispositif adulte-relais, autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer avec l'Etat une convention adulte-relais et tout document relatif à ce dispositif et dit que le poste d'adulte-relais sera rémunéré sur la base du SMIC en vigueur, le cas échéant, en fonction du profil du candidat retenu.

**13. Approbation et autorisation de signature de la convention de partenariat entre la Ville d'Etampes et la Caisse des Ecoles pour la mise en œuvre du Programme Réussite Educative 2020 - 2025 – Rapporteur Marie-Claude GIRARDEAU.**

Le Conseil municipal, par 30 voix pour et 5 abstentions (Mmes GARNIER, BINET-DEZERT, MM. HILLAIRE, CORBEL, MARCELIN), approuve les termes de la convention de partenariat entre la Ville d'Etampes et la Caisse des écoles, pour la mise en œuvre du programme de réussite éducative pour la période 2020-2025, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention et tous documents y afférents.

***M. Gérard HEBERT quitte la séance.***

**14. Convention de cofinancement de l'opération d'ordonnancement, pilotage et coordination urbain dans le cadre du programme de renouvellement urbain du quartier de Guinette avec la Caisse des Dépôts et Consignations – Autorisation de signature – Rapporteur Fouad EL M'KHANTER.**

Le Conseil municipal, par 29 voix pour et 5 abstentions (Mmes GARNIER, BINET-DEZERT, MM. HILLAIRE, CORBEL, MARCELIN), approuve la convention de cofinancement de l'opération d'ordonnancement, pilotage et coordination urbain dans le cadre du programme de renouvellement urbain du quartier de Guinette avec la Caisse des Dépôts et Consignations et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la Caisse des Dépôts et Consignations ladite convention

***M. Gérard HEBERT revient en séance.***

**15. Avenant n° 1 à la convention cadre locale portant sur l'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties – Autorisation de signature – Rapporteur Fouad EL M'KHANTER.**

Le Conseil municipal, par 30 voix pour et 5 abstentions (Mmes GARNIER, BINET-DEZERT, MM. HILLAIRE, CORBEL, MARCELIN), approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention cadre locale d'utilisation de l'abattement sur la taxe foncières sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention cadre locale portant sur l'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, et dit que l'avenant n°1 sera annexé au contrat de ville une fois signé.

**16. Décision modificative n° 2 – Budget principal 2020 – Rapporteur Gilles BAYART.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°2 – Budget principal 2020 qui s'équilibre en fonctionnement à 1 040 000,00 €.

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
014	ATTENUATION DE PRODUITS	1 040 000,00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>1 040 000,00 €</b>	
73	IMPÔTS ET TAXES		1 040 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 040 000,00 €</b>

### **17. Avances sur subventions 2021 - CCAS - Caisse des écoles - CASC - Rapporteur Gilles BAYART.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les montants proposés sur les subventions 2021 au CCAS, à la Caisse des Ecoles et au CASC, comme suit :

- CCAS : avance de 979 000 €
- Caisse des Ecoles : avance de 165 000 €
- CASC : avance de 26 000 €

et dit que les crédits nécessaires au financement de ces dépenses seront inscrits sur le budget primitif principal de l'année 2021.

### **18. Crédits d'investissement - Exercice 2021 - Rapporteur Gilles BAYART.**

Le Conseil municipal, par 30 voix pour et 5 voix contre (Mmes GARNIER, BINET-DEZERT, MM HILLAIRE, CORBEL, MARCELIN), autorise Monsieur le Maire, avant le vote du Budget Primitif 2021, à liquider et à mandater les dépenses conformément aux indications ci-après :

Budget Principal

Chapitres	BP 2020	Crédits Investissements 2021
20 Immobilisations incorporelles	849 449,45 €	212 362,36 €
21 Immobilisations corporelles	736 800,00 €	184 200,00 €
23 Immobilisations en cours	3 748 008,54 €	937 002,14 €
TOTAL	5 334 257,99 €	1 333 564,50 €

et dit que les dépenses précitées seront inscrites au Budget Primitif 2021 lors de son adoption.

***M. Mostefa GHENAÏM quitte la séance.***

### **19. Créances irrécouvrables - Créances éteintes - Année 2020 - Rapporteur Gilles BAYART.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, admet en non-valeur la globalité des listes proposées en créances irrécouvrables, soit un total de 39 999,47 €, et accorde la décharge de son compte de gestion à Monsieur Le Trésorier, pour la somme de 39 999,47 €.

***M. Mostefa GHENAÏM revient en séance.***

### **20. Demande de garantie d'emprunt EMMAÛS HABITAT - Réaménagement de prêts - Rapporteur Gilles BAYART.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde une nouvelle fois sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée(s) à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées », accorde sa garantie pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés, dit que les nouvelles caractéristiques financières de la (des) Lignes(s) du Prêt Réaménagée(s) sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération. Concernant les Lignes des Prêts Réaménagées à taux révisables indexées sur le taux du Livret A, effectivement appliqué auxdites Lignes des Prêts Réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement. Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne des Prêts Réaménagée référencée en annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (à titre indicatif, le taux du Livret A est de 0,75 % au 31/05/2019), accorde sa garantie pour la durée totale de chaque ligne du prêt réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le

défaut des ressources nécessaires à ce règlement et s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

## **21. Garantie d'emprunt à CDC HABITAT ADOMA pour la construction de 138 logements situés 62 – 64 Boulevard Saint-Michel - Rapporteur Gilles BAYART.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 4 624 416 euros souscrit par CDC HABITAT-ADOMA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat n°105482, constitué des deux lignes du prêt PLAI (3 229 037,00 €) et PLAI Foncier (1 395 379,00 €). Les caractéristiques financières du prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Caractéristiques	PLAI	PLAI Foncier
Enveloppe	-	-
Identifiant de la ligne du prêt	5315038	5315037
Montant	229 037 €	1 395 379 €
Commission d'instruction	0 €	0 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle
Taux de la période	0.55 %	0.55 %
TEG (1)	0.55 %	0.55 %
Phase d'amortissement		
Durée	40 ans	50 ans
Index (2)	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	0.20 %	0.20 %
Taux d'intérêt	0.55%	0.55%
Périodicité	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
Montant de révision	DR	DR
Taux de progressivité des échéances	%	%
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360	30/360

Accorde la garantie de la collectivité pour la durée du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

***M. Joseph ZOGBA quitte la séance.***

## **22. Garantie d'emprunt à VILOGIA pour la réhabilitation de 161 logements - Rapporteur Gilles BAYART.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 5 000 000 euros souscrit par VILOGIA SA d'HLM auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat n°114067, constitué des trois lignes du prêt PAM à Taux fixe (966 000,00 €), PAM (2 424 000,00 €) et PHB Réallocation du PHBB (1 610 000,00 €). Les caractéristiques financières du prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Caractéristiques	PAM	PAM
Enveloppe	Taux fixe – Réhabilitation du parc social	-
Identifiant de la ligne du prêt	5387293	5387278
Montant	966 000 €	424 000 €
Commission d'instruction	0 €	0 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle
Taux de la période	0.83 %	1.10 %
TEG (1)	0.83 %	1.10 %
Phase de préfinancement		
Durée du préfinancement	12 mois	12 mois
Index de préfinancement	Taux fixe	Livret A
Marge fixe sur index de préfinancement	-	0.6 %
Taux d'intérêt du préfinancement	0.83%	1,10 %
Règlement des intérêts de préfinancement	Capitalisation	Capitalisation
Phase d'amortissement		
Durée	25 ans	60 ans
Index (2)	Taux fixe	Livret A
Marge fixe sur index	-	0.6 %
Taux d'intérêt	0.83%	1,10 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe OAT	Indemnité actuarielle
Montant de révision	Sans objet	DR
Taux de progressivité des échéances	%	%
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360	30/360
Caractéristiques	PHB	
Enveloppe	Réallocation du PHBB	
Identifiant de la ligne du prêt	5387279	
Durée d'amortissement de la ligne de prêt	30 ans	
Montant	1 610 000 €	
Commission d'instruction	960 €	
Durée de la période	Annuelle	
Taux de la période	0.23 %	
TEG (1)	0.23 %	
Phase d'amortissement 1		
Durée du différé d'amortissement	240 mois	
Durée	20 ans	
Index (2)	Taux fixe	
Marge fixe sur index	-	
Taux d'intérêt	%	
Périodicité	Annuelle	
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire	
Condition de remboursement anticipé volontaire	Sans indemnité	
Montant de révision	Sans objet	
Taux de progressivité des échéances	%	
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	
Base de calcul des intérêts	30/360	
Phase d'amortissement 2		
Durée	10 ans	
Index (2)	Livret A	
Marge fixe sur index	0.60 %	
Taux d'intérêt	1.10 %	
Périodicité	Annuelle	
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire	
Condition de remboursement anticipé volontaire	Sans indemnité	
Montant de révision	SR	
Taux de progressivité des échéances	%	
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	
Base de calcul des intérêts	30/360	

Accorde la garantie de la collectivité pour la durée du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur et dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement et s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

***M. Joseph ZOGBA revient en séance.***

### **23. Subvention exceptionnelle au titre de l'année 2020 – Rapporteur Gilles BAYART.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde une aide exceptionnelle d'un montant de 1 200 euros à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Etampes et dit que les crédits nécessaires au financement de ces dépenses sont inscrits sur le budget primitif principal de l'année 2020.

### **24. Convention de mise à disposition de services entre la Ville d'Etampes et la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne (CAESE) - Rapporteur Franck COENNE.**

Le Conseil municipal, par 32 voix pour et 3 abstentions (Mmes DOUARD, TRAN QUOC HUNG, M. MEZIANE), approuve la convention de mise à disposition de services entre la Ville d'Etampes et la CAESE, pour la mise à disposition des services municipaux Voirie, Espaces Verts, et Propreté urbaine, dans le cadre de sa compétence « collecte des déchets », ainsi que l'annexe 1 « fiche d'impact » qui sera établie selon le modèle présenté, et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et les documents y afférents.

### **25. Principe de remboursement aux frais réels des repas pris lors des missions ou stages, dans la limite du plafond en vigueur - Rapporteur Franck COENNE.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le principe de remboursement aux frais réels des repas pris lors des missions ou des stages, dans la limite du plafond en vigueur, fixé actuellement à 17,50 €, et dit que la dépense sera inscrite au budget de la Ville.

***Mme Camille BINET-DEZERT quitte la séance.***

### **26. Mise place du nouveau Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) - Filières techniques et médico-sociales - Rapporteur Franck COENNE.**

Le Conseil municipal, par 30 voix pour et 4 voix contre (Mme GARNIER, MM. HILLAIRE, CORBEL, MARCELIN), instaure le RIFSEEP (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise [IFSE] et le complément indemnitare [CI]) aux cadres d'emplois des Ingénieurs et Techniciens de la filière technique, et Moniteurs éducateurs et Psychologues de la filière Médico-Sociale, dans les conditions citées ci-dessous,

- de retenir les montants plafonds pour l'IFSE et le CI tels qu'indiqués dans l'annexe 1,
- de maintenir pour chaque agent relevant de ces cadres d'emplois le Régime indemnitare actuel suivant la répartition entre l'IFSE et le CI telle que définie par la délibération du 28 juin 2017,
- d'abroger la Prime de Service et de Rendement (PSR), et l'Indemnité Spécifique de Service (ISS), les indemnités de sujétions spéciales, les primes d'encadrement et de service de la filière Médico-Sociale,
- d'abroger l'ensemble des primes de même nature liées aux fonctions et à la manière de servir mises en place ultérieurement au sein de la commune, à l'exception de celles dont le cumul reste possible,

Précise qu'il sera fixé par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre du RIFSEEP (IFSE et CI), dit que les crédits correspondants calculés dans les limites fixées par les textes de

référence sont inscrits chaque année au budget et dit que la dépense est inscrite au budget de la Ville.

**Mme Camille BINET-DEZERT revient en séance.**

**27. Principe d'octroi de chèques cadeaux en faveur du personnel - Rapporteur Franck COENNE.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution de chèques cadeaux aux agents municipaux retraités de 2020, ou actifs, faisant partie de l'effectif au 1er décembre 2020, qu'ils soient titulaires ou non titulaires, de droit privé ou de droit public, et quelle que soit la quotité de temps de travail, à l'occasion de l'évènement « Fêtes de fin d'année 2020 », en substitution de la traditionnelle cérémonie des vœux au personnel ; dit que sera donné à chaque agent, contre signature, un chèque cadeaux d'une valeur faciale de 35 euros, et précise que la dépense est inscrite au budget de la Ville.

**28. Modification du tableau des emplois - Rapporteur Franck COENNE.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, crée un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services, qui aura pour mission de coordonner avec les autres Directeurs Généraux Adjoints des Services, et sous l'autorité du Maire et du Directeur Général des Services, l'ensemble des services municipaux ; crée 22 postes budgétaires à temps complet correspondant au grade d'Agent de Maîtrise, afin de permettre l'évolution professionnelle d'agents de la collectivité issus essentiellement des services scolaire, entretien, technique, vie associative et sports ; modifie le tableau des emplois et notamment sa nouvelle composition, comme suit, pour les cadres d'emplois concernés, et inscrit la dépense au budget de la Ville :

Tableau des Emplois		SITUATION AU :			
		1 <sup>er</sup> novembre 2020			1 <sup>er</sup> janvier 2021
		POSTES BUDGÉTAIRES SITUATION	Effectivement pourvus titulaires (TC ou TNC)	Effectivement pourvus contractuels (TC ou TNC)	POSTES BUDGÉTAIRES NOUVELLE SITUATION
Emplois de direction	Directeur général des services des communes 20 à 40.000 hab.	1 TC	1 TC	0	1 TC
	Directeur général adjoint des services des communes 20 à 40.000 hab.	3 TC	1 TC	0	4 TC
Tableau des Emplois		SITUATION AU :			
		1 <sup>er</sup> novembre 2020			31 décembre 2020
		POSTES BUDGÉTAIRES SITUATION	Effectivement pourvus titulaires (TC ou TNC)	Effectivement pourvus contractuels (TC ou TNC)	POSTES BUDGÉTAIRES NOUVELLE SITUATION
Catégorie C	Agents de maîtrise	19 TC	9 TC	1TC	41 TC

**Information au Conseil municipal**

Mme Marie-Claude GIRARDEAU informe l'assemblée qu'après avis de la Commission Administrative Paritaire (CAP) en date du 27 novembre 2020, M. le Maire a mis fin au détachement sur emploi fonctionnel de Directeur Général des Services, de M. Philippe COLAS avec une date d'effet au 1er avril 2021.

## Décisions du Maire

Le Conseil Municipal prend acte des décisions du Maire prises en intersession :

<b>VI-DEC-2020-141</b>	Signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle avec l'association Rêve d'un soir pour une "animation musicale" à l'occasion d'une soirée le samedi 10 octobre 2020, dans le cadre de la semaine bleue, au sein du centre social Jean-Carmet	10/10/2020
<b>VI-DEC-2020-142</b>	Signature d'une convention de mise à disposition d'une salle à la Maison de Quartier Jean-Carmet, au profit du groupe d'agences immobilières NESTENN, le 16/10/2020	15/10/2020
<b>VI-DEC-2020-143</b>	Signature d'une convention relative à la mise à disposition de M, Nabil MATOUG, agent territorial, avec l'association Etampes Rugby Club	15/10/2020
<b>VI-DEC-2020-144</b>	Bail d'un bâtiment communal, pour le centre d'examen des permis de construire	16/10/2020
<b>VI-DEC-2020-145</b>	Demande de subvention auprès de la Banque des Territoires, pour le projet de place de marché numérique	16/10/2020
<b>VI-DEC-2020-146</b>	Demande de subvention à la Région Ile-de-France, pour le projet de place de marché numérique	16/10/2020
<b>VI-DEC-2020-147</b>	Signature d'un contrat de prestation avec la société PRIUM CONSULTING, pour l'intervention d'un prestataire, Imane KAJIOU, Coach en intelligence émotionnelle, du lundi 26 au vendredi 30 octobre 2020	20/10/2020
<b>VI-DEC-2020-148</b>	Prise en charge d'une partie des frais de restauration pour l'enfant Ilyès MAKHLOUF, domicilié à Etampes, et scolarisé en ULIS dans une autre commune	21/10/2020
<b>VI-DEC-2020-149</b>	Demande de subvention auprès du département de l'Essonne, au titre de l'appel à projets "citoyenneté" et "jeunesse"	23/10/2020
<b>VI-DEC-2020-150</b>	Modification de la décision de création de la régie de recettes multi prestations	23/10/2020
<b>VI-DEC-2020-151</b>	Demande de subvention auprès de l'ANAH pour la réalisation de l'étude pré opérationnelle ORT sur Etampes	27/10/2020
<b>VI-DEC-2020-152</b>	Suppression de la régie de recettes "Jardins Familiaux"	27/10/2020
<b>VI-DEC-2020-153</b>	Suppression de la régie de recettes "Copies de documents administratifs"	27/10/2020
<b>VI-DEC-2020-154</b>	Demande de subvention aides communautaires 2020 auprès de la CAESE	27/10/2020
<b>VI-DEC-2020-155</b>	Signature d'un avenant n° 2 du contrat flotte auto ville	28/10/2020
<b>VI-DEC-2020-156</b>	Demande de subvention auprès de la DILCRAH, au titre de l'appel à projet "contre la haine et les discriminations"	30/10/2020
<b>VI-DEC-2020-157</b>	Renouvellement de la convention d'occupation précaire signée avec la CGT	30/10/2020
<b>VI-DEC-2020-158</b>	Convention d'occupation précaire - M et Mme Michel MARSEILLE	27/10/2020

<b>VI-DEC-2020-159</b>	Avenant au contrat de prévoyance collective "MNT Maintien de salaire"	02/11/2020
<b>VI-DEC-2020-160</b>	Renouvellement de convention d'occupation précaire - Mme Maria CALVEZ	04/11/2020
<b>VI-DEC-2020-161</b>	Nomination d'un avocat concernant le litige PC 091 223 19 100 18 Mme Herman et M. Argentin	12/11/2020
<b>VI-DEC-2020-162</b>	Signature d'une convention pour l'achat de chèques cadeaux à destination des agents de la Ville d'Etampes	17/11/2020
<b>VI-DEC-2020-163</b>	Signature d'un avenant à la convention du 6/7/2020 avec la Fédération ADMR de l'Essonne	20/11/2020
<b>VI-DEC-2020-164</b>	Signature d'une convention de partenariat avec JPT Spectacles	20/11/2020
<b>VI-DEC-2020-165</b>	Modalité de paiement des activités sportives dispensées par les éducateurs de la ville durant la période de la crise sanitaire de la COVID 19	20/11/2020
<b>VI-DEC-2020-166</b>	Mise à disposition de personnel pour la réalisation de prestations de service pour la collectivité	24/11/2020
<b>VI-DEC-2020-167</b>	Partenariat annuel entre le BIJ et l'association AJPC	25/11/2020
<b>VI-DEC-2020-168</b>	Demande de subvention auprès de la banque des Territoires, pour le co-financement d'un poste de manager centre-ville	25/11/2020
<b>VI-DEC-2020-169</b>	Signature d'une convention d'abondement du "bouclier de sécurité" avec le CD 91	25/11/2020
<b>VI-DEC-2020-170</b>	Mise à disposition de personnel pour la réalisation de prestations de service pour la collectivité	27/11/2020
<b>VI-DEC-2020-171</b>	Signature d'un contrat avec M. SALMONT, pour l'animation "Riton la Manivelle", sur les marchés de plein air	27/11/2020
<b>VI-DEC-2020-172</b>	Signature d'un contrat avec la Sté JPT Spectacles, pour l'animation musicale des marchés de plein air	27/11/2020
<b>VI-DEC-2020-173</b>	Signature d'un contrat avec l'association APMA, pour l'animation musicale des Marchés de plein air	27/11/2020
<b>VI-DEC-2020-174</b>	Signature d'un contrat avec la société L'Evènement Crystal, pour l'animation "Sculpture de glace" pour le marché plein air	27/11/2020
<b>VI-DEC-2020-175</b>	Signature d'un contrat avec la l'association OKSIDE, pour une animation des marchés de plein air	27/11/2020
<b>VI-DEC-2020-176</b>	Modification de la demande de subvention aides communautaires 2020 auprès de la CAESE	27/11/2020
<b>VI-DEC-2020-177</b>	Inscription d'un photocopieur à l'inventaire du patrimoine de la collectivité	01/12/2020

<b>VI-DEC-2020-178</b>	Signature d'un contrat avec Anne Roumanoff, pour le spectacle "Tout va bien", le 18 décembre 2020 à l'espace Jean-Carmet	02/12/2020
<b>VI-DEC-2020-179</b>	Demande de subvention "plan de relance" auprès de la CAESE	03/12/2020
<b>VI-DEC-2020-180</b>	Signature d'un contrat avec F2B Loisirs, pour une animation avec le Père Noël dans les écoles d'Etampes	04/12/2020
<b>VI-DEC-2020-181</b>	Signature d'un contrat avec SUFU AFRICA, pour 2 animations musicales sur les marchés	04/12/2020
<b>VI-DEC-2020-182</b>	Signature d'un contrat avec F2B Loisirs, pour une déambulation avec le Père Noël ans le cadre des festivités de fin d'année	04/12/2020
<b>VI-DEC-2020-183</b>	Signature d'un contrat avec La Barak'A théâtre, pour un spectacle de Noël le 19/12/2020	07/12/2020
<b>VI-DEC-2020-184</b>	Signature d'une convention de partenariat entre le BIJ et l'association APASO	07/12/2020
<b>VI-DEC-2020-185</b>	Signature d'un contrat de prestation avec la Sté SICVAA, pour une animation le 22/12/2020 au centre social Camille-Claudé	10/12/2020
<b>VI-DEC-2020-186</b>	Signature d'un contrat avec OKSIDE, pour la parade de Noël et animation dans les quartiers d'Etampes, le 19/12/2020	10/12/2020
<b>VI-DEC-2020-187</b>	Signature d'un contrat avec UNI-SON, pour le spectacle LA Loco-Mobile, pour la période de Noël	10/12/2020
<b>VI-DEC-2020-188</b>	Signature d'un contrat pour une déambulation dans le cadre des festivités de fin d'année	15/12/2020
<b>VI-DEC-2020-189</b>	Signature d'un contrat avec QUIZZTORY Event2be, pour la parade de Noël, le 19/12/2020	15/12/2020

La séance est levée à 22h30.